



Randonnée n°25906101

Balade nature organisée dans le cadre d'un défi vert "Je (re)découvre la nature".

Durée :	2h35	Difficulté :	Facile
Distance :	8.82km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	22m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	23m		
Point haut :	43m	Commune :	Campugnan (33390)
Point bas :	23m		

Description

(D)

Descendre vers la Résidence Les Enclouses en empruntant la Route des rosiers.

Au bout de la route, tourner à gauche sur la Route de Camelot.

Au stop, prendre en face, Route de la Maissonnette.

(1)

Sur la gauche, le domaine du Château Morillon : Ancienne demeure de la famille Brun de Gadeau, puissants seigneurs à l'autorité reconnue dans la région. Cette grande renommée attira le Roi Saint-Louis qui y séjourna en 1242 après ses grandes victoires à Saintes et Taillebourg sur Henri III, le Roi d'Angleterre. Aujourd'hui, la propriété appartient à Monsieur et Madame MADO, qui en ont fait une propriété viticole en culture BIO.

(2)

Continuer sur la route des Six chemins jusqu'au STOP du même nom. Ce stop se dénomme ainsi car 6 routes se croisent à cet endroit.

Traverser la RD et prendre en face, route du Candelon.

Continuer tout droit et tourner à gauche au chemin blanc, Chemin du Boisrond.

Aller au bout du pare-feu puis tourner à gauche sur la route de Bel-Air.

Traverser la départementale et rester sur la route de Bel-Air jusqu'à la fin du chemin blanc.

Suivre ensuite la piste jusqu'à retomber sur la Route des Écureux.

Remonter en direction de la Route d'Hervais.

Passer devant l'Impasse des Hirondelles puis tourner à droite sur la Route des Vignes.

La route rejoint la Route de la Guillebonnerie.

Au bout de la Route de la Guillebonnerie, au stop, tourner à droite ; une portion se fait sur le voie départementale.

(3)

En bas des moulins de Romefort, prendre le chemin blanc à gauche, Chemin de Balanger.

Aller au bout du Chemin de Balanger, à travers les vignes.

Au bout du chemin, tourner à gauche et rejoindre la Mairie pour l'arrivée.

Points de passages

D Départ

N 45.177569° / O 0.565255° - alt. 37m - km 0

1 Château Morillon

N 45.182756° / O 0.55883° - alt. 40m - km 1.06

2 Stop des 6 chemins

N 45.190466° / O 0.547706° - alt. 38m - km 2.41

3 Les Moulins de Romefort

N 45.181273° / O 0.570824° - alt. 32m - km 7.46

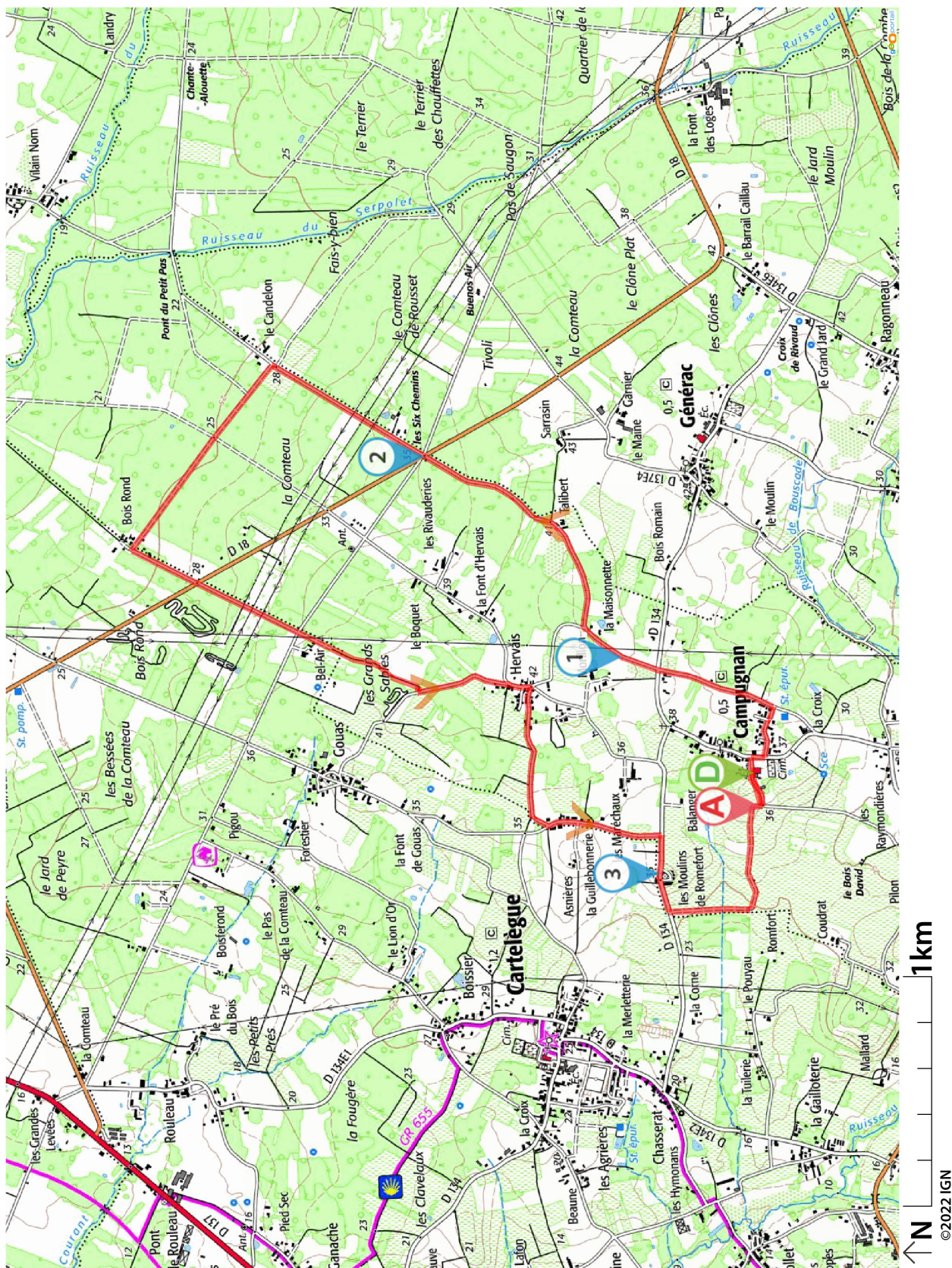
A Arrivée

N 45.177305° / O 0.567105° - alt. 34m - km 8.82

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/25906101>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

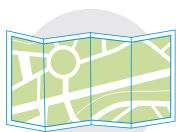
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



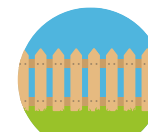
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.